

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 20336**

### Intitulé

Créateur d'ambiances ludiques artistiques et sportives pour tous publics

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de l'Aveyron | Président

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

334 Accueil, hôtellerie, tourisme

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le créateur d'ambiances conçoit, organise et anime des activités de distraction et de détente destinées à des publics hétérogènes (enfants à partir de 4 ans, adolescents, jeunes, adultes, 3ème âge..., généralement internationaux. Il travaille sur des lieux de séjour en France ou à l'étranger dans des structures de loisirs, de tourisme...

Il participe à la fonction d'accueil du centre. Il est un pilier de la relation commerciale dans un marché très concurrentiel et toute son action est orientée vers la satisfaction du client en tenant compte néanmoins de l'intérêt de l'entreprise. Il est polyvalent dans la mesure où il maîtrise diverses techniques d'animation et diverses techniques artistiques.

Il coordonne l'activité d'une ou plusieurs équipes de techniciens et animateurs.

Doté de fortes capacités d'écoute et de synthèse, il encadre des animateurs d'origines culturelle, ethnique diverses et tire le meilleur de l'équipe.

Il travaille en bonne concertation avec les professionnels qui l'entourent : directeur hôtelier, responsable restauration, accueil, prestataires externes...

Il est capable d'intégrer dans son programme d'activité des spécificités liées à la présence de vacanciers handicapés.

Il sait intégrer son action dans la stratégie de son entreprise en impliquant son équipe.

Les principales activités du créateur d'ambiances, sont les suivantes :

- Il assure la qualité de l'accueil et de la relation client tout au long du séjour
- Il crée et garantit une ambiance propice à la détente et à la convivialité, tout au long du séjour, en tenant compte des particularités individuelles, linguistiques et culturelles
- il prépare et organise les activités d'animation y compris sur le plan technique et matériel et supervise l'action d'une équipe
- il met en scène des spectacles et les interprète, seul ou en coordonnant l'action d'une équipe
- il fait connaître et se charge de promouvoir les activités d'animation dans une perspective commerciale ou pour en assurer le reporting

Compétences ou capacités attestées :

1- compétences liées à l'accueil et la relation clients

-Accueillir, renseigner et orienter le public.

-Assurer la coordination d'une équipe et gérer les tensions et les litiges.

-Déployer les procédures d'accueil adaptées à la clientèle y compris à des publics spécifiques (enfants, personnes âgées personnes à mobilité réduite).

-Etablir des contacts réguliers avec les vacanciers, afin de repérer leurs attentes et besoins, si nécessaire en langue étrangère et par tout autre moyen de communication adapté.

-Renseigner et orienter le public y compris en langue étrangère.

2- compétences liées à la création d'ambiance et la gestion de la diversité

-Assurer la fonction d'animation en intégrant les caractéristiques du site en termes d'organisation, de fonctionnement et les caractéristiques de l'équipe.

-Favoriser une atmosphère conviviale sur le site.

-Gérer les différences socioculturelles et les aspects interculturels au sein des groupes de vacanciers.

-Proposer des animations adaptées à la clientèle et à la structure.

-Concevoir un produit touristique accessible en intégrant les typologies de publics et les caractéristiques de l'environnement.

3-compétences liées à la proposition et mise en oeuvre d'activités d'animation en coordination avec l'équipe

-Elaborer sur demande de son responsable un programme d'animation ludiques, artistiques, culturelles ou sportives de loisir, pour un public précis et sur une période donnée, en tenant compte des critères techniques, réglementaires, et le cas échéant budgétaires.

-Organiser et mettre en oeuvre tout type d'activité d'animation.

-Organiser et animer des tournois ou des activités physiques de loisir

4 - compétences liées à la mise en scène et interprétation de spectacles

-Installer consoles et haut parleurs pour sonoriser une salle dans le respect des règles de sécurité.

- Assurer une prestation scénique artistique d'animation.
- Solliciter et mobiliser une équipe technique (Techniciens son, lumière ...) et artistique (animateurs, danseurs, figurants ...)

5- compétences liées à la communication commerciale et évaluation de l'activité  
 - rédiger des documents professionnels de reporting (rapport d'activités)

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'activité peut être réalisée dans différents lieux du domaine du tourisme réceptif : village-vacances, club, résidence de tourisme, hôtellerie de plein air (camping), parc d'attraction, bases de loisirs, croisiéristes... en France ou à l'étranger  
 animateur polyvalent / animateur généraliste de loisirs / animateur tourisme / animateur de village de vacances ou de clubs de vacances / responsable de mini clubs ou clubs enfants.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

G1202 : Animation d'activités culturelles ou ludiques

G1203 : Animation de loisirs auprès d'enfants ou d'adolescents

### Règlementation d'activités :

L'activité du CALAS n'est pas soumise à des exigences réglementaires. Toutefois les employeurs, en France, peuvent demander d'être titulaire du BAFA, du BAFD ou d'un BEES.

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composants de la certification :

Les compétences sont organisées en 5 BLOCS.

Pour les candidats à la certification qui suivent le parcours de formation correspondant, certaines épreuves se déroulent en contrôle continu, d'autres en évaluation ponctuelle en cours ou en fin de formation de la manière suivante :

- mises en situation (d'animation, artistiques, techniques) et des réalisations de supports (programmes, argumentaire, projets, rapports d'activités),
- évaluations de l'intégration professionnelle lors de périodes en entreprise.
- prestation artistique suivie d'un entretien avec un jury composé de professionnels.

#### Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	-2 professionnels en activité dont un représentant les salariés et un représentant les employeurs (Président du Jury) -1 représentant de l'école THE VILLAGE ou de la CCI de l'Aveyron -1 représentant institutionnel (Mission Locale, Pôle-Emploi, DDJS)
En contrat d'apprentissage	X	idem ci-dessus
Après un parcours de formation continue	X	idem ci dessus
En contrat de professionnalisation	X	idem ci-dessus
Par candidature individuelle	X	idem ci-dessus
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X	idem ci dessus

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

### Base légale

#### Référence du décret général :

#### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 8 juillet 2009 publié au Journal Officiel du 21 juillet 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé Créateur d'ambiances ludiques artistiques et sportives avec effet au 21 juillet 2009, jusqu'au 21 juillet 2014

#### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

#### Références autres :

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an avec effet au 4 janvier 2019 jusqu'au 4 janvier 2020.

Arrêté du 19 novembre 2014 publié au Journal Officiel du 29 novembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Créateur d'ambiances ludiques artistiques et

sportives pour tous publics" avec effet au 21 juillet 2014, jusqu'au 29 novembre 2019.

#### **Pour plus d'informations**

##### **Statistiques :**

de 21 à 42 titulaires par an  
<http://www.thevillage.fr>

##### **Autres sources d'information :**

[www.thevillage.fr](http://www.thevillage.fr)  
Site internet de l'autorité délivrant la certification

##### **Lieu(x) de certification :**

CCI AVEYRON, Ecole The Village, 1 rue Henri Michel, 12400 ST AFFRIQUE

##### **Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

CCI AVEYRON, Ecole The Village, 1 rue Henri Michel, 12400 ST AFFRIQUE  
CCI du Mans et de la Sarthe, Ecole The Village Grand Ouest, 185 rue Henri Champion, 72100 LE MANS  
Office du Tourisme de Val Fréjus, Maison du Thabor, 73500 VAL FREJUS

##### **Historique de la certification :**

**Certification précédente :** Créateur d'ambiances ludiques artistiques et sportives